



**Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 27 juin 2017  
A 20 h 00 à la salle communale de Montignez**

M. Michel Choffat, maire ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Elle a été convoquée par le Journal Officiel no 22 du 14 juin 2017 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Il précise que Mme Sylviane Etienne, présidente des assemblées et Claude Martin, vice-président, ne peuvent pas être présents ce soir.

Pour les remplacer, il a été fait appel à Claude Etique. Ce dernier a été victime d'un accident oculaire hier soir et ne pourra pas participer à cette assemblée.

J'ai contacté une dizaine de personnes, aucune n'était disponible ce soir. Dès lors et avec l'approbation du Conseil communal, il vous est proposé ma candidature pour diriger cette assemblée.

Autre proposition ?

Comme ce n'est pas le cas, la candidature de Michel Choffat, maire, est acceptée, sans avis contraire.

Michel Choffat : est-ce que quelqu'un souhaite la lecture de l'ordre du jour ?  
Comme ce n'est pas le cas, ce dernier est accepté tacitement.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. Raphael Etique et Edgar Theurillat

Excusés : Mmes Sylviane Etienne, Marlyse Bapst, Katia Lièvre et MM. Claude Martin, Claude Etique et Michaël Güttly.

30 personnes sont présentes et sont habilitées à voter.

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 avril 2017.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2016, approuver les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 2'630'475.- destiné au projet d'interconnexion des réseaux d'eau potable de Courtemaîche, de Buix et de Montignez avec le Syndicat pour l'alimentation en eau des communes de la Haute-Ajoie (SEHA) et le Syndicat des eaux de la Vendline (SEV), et donner compétence au Conseil communal de le consolider par 401'821.87.
4. Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 67'000.- destiné à la réalisation du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) de Montignez, et donner compétence au Conseil communal pour le consolider par Fr. 33'597.05.
5. Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 151'600.- destiné à la réalisation du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) de Buix, et donner compétence au Conseil communal pour le consolider par Fr. 114'871.60.
6. Divers

### **Point 1**

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 avril 2017.  
Aucune modification n'étant demandé et aucune question n'étant posée, M. le président demande l'approbation du procès-verbal par un levé de main.

Ce dernier est approuvé, sans avis contraire. L'assemblée communale en donne ainsi décharge au secrétaire communal.

### **Point 2**

Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2016, approuver les dépassements budgétaires.

Michel Choffat précise que les comptes 2016 bouclent avec une perte de Fr. 22'930.18 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 36'749.75.

L'entrée en matière est acceptée sans avis contraire.

Il passe la parole à Michèle Cerf, receveuse communale. Cette dernière commente à l'aide d'un beamer les comptes 2016, y compris les services communaux (annexe I), ainsi que les dépassements budgétaires et les variations de 10 %, mais au minimum Fr. 5'000.-.

### Rubrique 3 – affaires juridiques, militaire et police

Marc Mettey : l'abri PC de Buix a été moins loué que prévu ?

Danielle Choulat, conseillère communale : les locations se font au dernier moment. C'est le commandant de la troupe qui décide du lieu des cantonnements.

### Rubrique 4 – hygiène publique

Christian Cart : que comprend ce poste ?

Michèle Cerf : il s'agit principalement de notre contribution au centre de déchets carnés de Porrentruy

### Rubrique 8 - finances

André Vauclair : que nous a coûté la villa Courbat en 2016 ?

Michel Choffat : les charges se sont élevées à Fr. 48'700.10 et les produits à Fr. 35'400.-, soit une perte de Fr. 13'300.10.

### Rubrique 9 - impositions

Gérard Maillard : tu as dit qu'il y a avait des impôts éliminés pour Fr. 52'554.10. C'est quoi ?

Michel Choffat : c'est le canton qui prend les décisions à ce sujet. Ce sont des gens qui ne peuvent plus payer leurs impôts. Dans la plupart des cas, nous recevons des actes de défauts de biens.

Gérard Maillard : est-ce que ces gens habitent toujours la commune ?

Michel Choffat : pas forcément. Il y a un suivi. Si la situation financière s'améliore, le canton revient à charge et parfois il récupère des impôts éliminés.

Pierre Clavel : les impôts sont comptabilisés et après coup éliminés ?

Michèle Cerf : oui, nous comptabilisons les impôts facturés et après nous éliminons ceux qui ne sont pas payés sur la base des décisions du canton.

Pierre Clavel : on peut faire une provision.

Michèle Cerf : oui. Nous avons d'ailleurs une provision importante sur laquelle nous pourrions effectuer des prélèvements. Le Conseil communal n'a pas jugé utile de le faire pour l'exercice 2016.

Christian Cart : il y a une différence importante entre les impôts budgétisés et ceux encaissés.

Michèle Cerf : nous ne maîtrisons pas les variations d'impôts. De plus, les partages d'impôts (à recevoir d'autres communes) sont souvent décomptés en retard, voire pour plusieurs années en même temps.

Pierre Clavel : cette manière de faire provient-elle de prescriptions cantonales ?

Michèle Cerf : oui. Nous devons tenir compte des bases légales cantonales.

### Services communaux

#### Inhumations

André Vauclair : il n'y avait pas d'assurance pour le cimetière de Buix (inondations du 7 juin 2016) ?

Michel Choffat : non, les dégâts aux infrastructures publiques ne sont pas couverts. Il n'est pas possible de toucher des indemnités.

Par contre, nous avons été en partie indemnisés pour les dégâts au bâtiment polyvalent.

#### Service des eaux

Christophe Berthold : d'où provient la différence de Fr. 30'000.- dans la facturation de l'eau ?

Michèle Cerf : c'est principalement dû à la correction d'une facture de 2015 sur la consommation d'une ferme.

### Exploitation forestière

#### Soins culturaux

Dominique Voirol, conseiller communal : l'équipe forestière fait des soins culturaux. Compte tenu des subventions encaissées, nous gagnons env. le 50 % sur ces soins culturaux.

Marc Mettey : est-ce que les provisions sont budgétisées ?

Michèle Cerf : non. Nous alimentons les provisions ou les diminuons en fonction du résultat annuel.

### Investissements 2016

#### Route du Canada

Christophe Berthold : les travaux de la Route du Canada à Montignez apparaissent par Fr. 64'573.55. C'est la totalité des travaux ?

Michèle Cerf : non. Le décompte devrait nous parvenir prochainement.

### Construction du bâtiment du triage forestier

Christophe Berthold : notre participation se monte à Fr. 124'561.-. Quelle est la dépense totale ?

Dominique Voirol, conseiller communal : env. Fr. 650'000.-.

### Bilan

Aucune question.

Michel Choffat, maire, lit partiellement le rapport de BDO SA. La fiduciaire recommande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

Comme il n'y a plus de questions, M. le président passe au vote.

Les comptes 2016 présentant des charges totalisant Fr. 5'063'226.34 et des produits pour Fr. 5'040'296.16, soit une perte de Fr. 22'930.18 sont approuvés, à l'unanimité.

Michel Choffat remercie Michèle Cerf de son travail et J.-Pierre Brugnerotto pour la rédaction du procès-verbal.

### **Point 3**

Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 2'630'475.- destiné au projet d'interconnexion des réseaux d'eau potable de Courtemaîche, de Buix et de Montignez avec le Syndicat pour l'alimentation en eau des communes de la Haute-Ajoie (SEHA) et le Syndicat des eaux de la Vendline (SEV), et donner compétence au Conseil communal de le consolider par 401'821.87.

Michel Choffat précise que de tels projets sont l'avenir sur l'ensemble du district.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

### Historique

Lors de la fusion, Courtemaîche était alimentée par le SEHA (puits dans la plaine de Courtemaîche)

Buix par son eau de fonds

Montignez par le SEV

Le réservoir de Montignez ne correspondait plus aux normes

Le canton a été d'accord de surseoir à sa rénovation dans l'attente d'un projet plus général

Ce réservoir était inutile en cas d'interconnexion

L'eau de Buix a été cédée au SEHA

La commune a signé une convention avec le SEHA et le SEV

Les travaux sont terminés.

Le crédit global voté se monte à Fr. 2'630'475.- alors que le coût des travaux s'est élevé à Fr. 2'273'933.65

Les subventions reçues sont supérieures à la moyenne pour ce genre de réalisation car il s'agit de trois anciennes communes et la promotion à terme d'un seul réseau pour le district de Porrentruy.

A l'aide du beamer, il présente les chiffres. Il reste un solde à charge communale de Fr. 401'821.87.

En réalité, il ne reste aucun montant à charge de la commune, car ce montant est couvert par des dons.

Joseph Courbat : on peut féliciter le Conseil communal pour les démarches qu'il a entrepris dans ce dossier.

Ces propos sont suivis d'applaudissements.

Le décompte de ce crédit est accepté, sans avis contraire.

#### **Point 4**

Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 67'000.- destiné à la réalisation du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) de Montignez, et donner compétence au Conseil communal pour le consolider par Fr. 33'597.05.

Michel Choffat précise que ce crédit a été voté en 2006 par l'ancienne commune de Montignez.

L'entrée en matière est acceptée, sans opposition.

Jean-Luc Fleury, conseiller communal, donne le détail du décompte.

Crédit voté	Fr. 67'000.00
Coût des travaux	Fr. 63'098.05
./. Subventions de l'Office de l'environnement	Fr. 17'286.00
./. Subventions fédérales	<u>Fr. 12'215.00</u>
A charge communale	Fr. 33'597.05
	=====

Gérard Maillard : on ne peut pas trouver des donateurs ?

Pierre Clavel : qu'implique cette consolidation ?

J.-Pierre Brugnerotto : il s'agit de transformer un crédit de construction en emprunt ferme à taux fixe. Les conditions d'intérêts sont meilleures marché.

Le décompte de ce crédit, respectivement sa consolidation, est acceptée sans avis contraire.

### **Point 5**

Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 151'600.- destiné à la réalisation du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) de Buix, et donner compétence au Conseil communal pour le consolider par Fr. 114'871.60.

Michel Choffat précise que ce crédit a été voté en 2004 par l'ancienne commune de Buix.

L'entrée en matière est acceptée, sans opposition.

Jean-Luc Fleury, conseiller communal, donne le détail du décompte.

Crédit voté	Fr. 151'600.00
Coût des travaux	Fr. 169'622.20
./. Participation du SEBA	Fr. 10'505.90
./. Subventions cantonales et fédérales	<u>Fr. 44'244.70</u>
A charge communale	Fr. 114'871.60
	=====

Aucune question n'est posée.

Le décompte de ce crédit, respectivement sa consolidation, est acceptée sans avis contraire.

## **Point 6**

### Divers

Danielle Choulat, conseillère communale : un appartement de la « Villa Courbat » à Buix est à louer. Un deuxième le sera dès fin septembre 2017. Connaissez-vous quelqu'un qui pourrait être intéressé ? Merci d'en parler autour de vous.

Alain Sutterlet, conseiller communal :

- Nous venons de recevoir le rapport du Canton, service de l'ENV, suite aux inondations de La Vallatte du 7 juin 2016.
- L'eau coulait à 6 m par seconde
- On ne devrait pas retrouver cette situation avant 175 à 200 ans
- Le canton a établi une carte des dangers
- Les dégâts sont évalués à env. Fr. 80'000.-
- Nous nous sommes rendus sur place pour voir les travaux qui pourraient être envisagés
- Le canton pourrait nous autoriser à faire des travaux pour environ Fr. 100'000.-
- Selon nos constatations et en fonction de ce que nous pourrions faire, ils s'élèveraient rapidement à Fr. 200'000.-.

Michel Choffat, maire :

- Le montant de Fr. 80'000.- représente la somme payée par les assurances
- Cela fait maintenant une année et demie que l'on travaille avec l'Etat s'agissant des crues de l'Allaine
- La crue de La Vallatte sera incluse dans la problématique des crues de l'Allaine
- Nous toucherons ainsi des subventions.
- L'Etat nous a mis en garde : si vous réalisez des travaux ponctuels en amont de la Vallatte, ils pourraient aggraver la situation en aval.

Daniel Ramseyer, conseiller communal : je vous informe que nous avons décidé au sein du Conseil communal d'accepter l'avant-projet du SIDP pour installer des conteneurs semi-enterrés pour les déchets ménagers.

La quasi-totalité des investissements seront couverts par le SIDP et les augmentations du coût des transports seront donc neutralisées par un ramassage plus rationnel.

Suite à l'avant-projet, nous avons choisi des emplacements pour faciliter l'accès à tous, de s'y rendre sans complications et le plus près de chaque déchetterie.



Courtemaîche : 4 conteneurs seront installés à la « Combe-de-Coeuve », en améliorant la place

Buix : 3 conteneurs à la déchetterie de Lavaux

Montignez : 2 conteneurs vers la salle communale.

Christan Cart : j'ai vu ce projet dans les journaux et on dit que l'on fait cela pour protéger la nature. Mais au lieu d'un camion qui circule, ce seront 350 voitures qui iront aux déchetteries par semaine. Merci pour les enfants.

Michel Choffat

- Je ne crois pas que l'on ait utilisé cet argument pour ces conteneurs semi-enterrés
- Le concept est plus général que cela
- Toutes les communes ont délégué la gestion des déchets urbains au SIDP
- Le SIDP peut donc prendre des décisions
- Le quota fixé (nombre de conteneurs) pour réaliser ce projet a été atteint.
- Le SIDP va donc mener à terme ce projet
- Le but est d'éviter l'augmentation de la taxe au sac suite à l'augmentation du coût des transports.

Christian Cart : c'est un report des frais sur les privés.

Michel Choffat : j'ai parlé d'une économie sur la taxe au sac. La moitié des gens ne se déplaceront pas exprès. Si je passe à Courtemaîche, je vais en profiter pour y laisser mes sacs taxés. Il n'y a pas de solution idéale.

Deux communes en Ajoie qui fonctionnent déjà ainsi. La Baroche ne reviendrait pas en arrière, pour rien au monde. Ils étudient la possibilité de mettre également de tels conteneurs pour le papier et le verre. St-Ursanne est fortement demanderesse car elle souhaite profiter des travaux actuels pour mettre en place ses conteneurs.

Daniel Ramseyer, conseiller communal : les conteneurs semi-enterrés sont prévus près des éco-points actuels justement pour éviter des déplacements supplémentaires.

Gérard Maillard : ce serait bien s'il y avait un de ces conteneurs vers le pont à l'entrée du village de Courtemaîche en venant de Boncourt.

Daniel Ramseyer : la solution la plus économique est d'avoir un seul endroit par village avec plusieurs conteneurs.

Christian Cart : la famille qui habite « Les Champs-Montants » à Courtemaîche et qui n'a pas de voiture à intérêt à avoir de la famille motorisée.

Michel Choffat : s'il y a un seul conteneur à plusieurs endroits, il y en aura toujours l'un ou l'autre qui sera plein. Il y a moins de risque si on en a plusieurs au même endroit.

Dany Contreras : on fait office de bons élèves en Suisse. Je trouve bien cette étape, mais ne devrions pas prévoir aussi l'intégration des autres déchets ?

Michel Choffat : on n'est pas encore assez avancé. Beaucoup de communes en Ajoie n'ont pas voulu d'un concept de déchetterie en commun.

Christophe Berthold : si La Baroche s'équipe c'est qu'il y a quelque chose à gagner.

Michel Choffat : j'ai dit qu'ils étudiaient cette possibilité. Le système actuel fonctionne pour les DUC. Il y a une économie de temps lors des passages de camions. Pour le reste des autres déchets, la réflexion se poursuit.

Gérard Maillard : quelles seront les incidences sur le prix actuel des sacs ?

Michel Choffat : pas de changement fondamental sur le prix, peut-être une légère diminution.

Si diminution du coût, le prix ne va peut-être pas diminuer car cet argent pourrait être mis en réserve pour des travaux futurs.

Le coût des transports va augmenter, mais la diminution du temps passé dans la commune va compenser cette augmentation.

Selon le SIDP, l'investissement consenti pour ces conteneurs semi-enterrés devrait être amorti entre 4,5 ans et 5,7 ans.

Michel Choffat, maire :

- Le Conseil communal a constaté que la démocratie jouait pleinement son rôle suite à la votation de Moutier
- Swisscom interviendra cet été à Buix pour installer l'internet à haut débit
- Lors de ces travaux, la route communale sera momentanément coupée depuis l'ancienne poste jusque vers chez Marcel Meusy
- Le canton nous a répondu suite à l'envoi du dossier PAL pour l'examen préalable. Nous avons eu trois séances en début de semaine pour répondre aux questions et exigences posées. Nous devrions encore remettre près de 2 hectares en zone agricole.
- Ce dossier ne sera certainement pas terminé en fin d'année.

- Compte tenu du vote par correspondance qui est de plus en plus utilisé et par conséquent du peu de monde qui se déplace dans les bureaux de vote, le Conseil communal a décidé de fermer les bureaux de vote de Buix et Montignez.
- A l'avenir, seul le bureau de vote de Courtemaîche sera ouvert
- Lors des deux dernières votations, trois, respectivement deux personnes n'ont pas répondu à la convocation comme membre du bureau de vote.
- Lors de ces deux votations, une seule personne était présente aux bureaux de vote de Buix et Montignez, c'est contraire à la loi.

Christophe Berthold : on a consolidé les PGEE de Buix et Montignez. Qu'en est-il de celui de Courtemaîche ?

Michèle Cerf : il a déjà été consolidé.

André Vauclair : on a vendu un terrain à Courtemaîche à René Hügli. On nous avait dit qu'il ne pouvait pas construire car il y a un emposieu. Il y a des gabarits.

Alain Sutterlet : il s'agit d'un terrain situé en zone à bâtir. La demande de permis est en cours.

André Vauclair : le maire nous a dit que ce terrain n'était plus en zone à bâtir.

Michel Choffat : c'est exclusivement dans le cadre de la présentation publique du PAL, qu'il a pu être constaté que ledit terrain était sorti de la zone à bâtir. Aujourd'hui, c'est toujours l'ancien PAL de Courtemaîche qui fait foi.

André Vauclair : il a payé ce terrain moins cher que les autres. On nous a induit en erreur.

J.-Pierre Brugnerotto : l'assemblée communale de 2009, sur proposition du Conseil communal, a fixé le prix de vente des parcelles communales, dont celle vendue à René Hügli. Cette parcelle a été vendue au prix de Fr. 25.- le m<sup>2</sup>. Tout a été fait conformément à la décision de l'assemblée communale. La procédure a été respectée.

Michèle Cerf : pour le quartier des « Ronds-Champs » à Courtemaîche, l'assemblée (ancienne commune) a été d'accord de baisser le prix à Fr. 20.- pour les deux dernières parcelles situées vers la forêt. Ainsi, on a pu les vendre et deux maisons familiales ont été construites.

Michel Choffat : on ne peut pas empêcher quelqu'un de construire un garage ou un abri.

Christophe Berthold : s'il construit un garage c'est qu'il y a peut-être un risque s'il construit une maison ?

Alain Sutterlet : M. Hügli doit nous confirmer qu'il est également possible de construire une maison sur ce terrain.

André Vauclair : il y avait un canal à ciel ouvert pour les eaux de pluie. René Hügli a mis une grille. L'eau coule sur la route. On laisse faire n'importe quoi.

Gérard Maillard : des personnes souhaitent que l'on aménage un jardin du souvenir dans le cimetière de Courtemaîche. Ce serait très utile car de plus en plus de personnes se font incinérer. Il faut penser aussi aux personnes domiciliées à l'extérieur qui déposent les cendres dans notre cimetière et qui ne peuvent pas entretenir des tombes.

Michel Choffat : il faudrait faire la même chose dans les trois villages. C'est plus onéreux que ce que l'on pense. Nous en avons déjà parlé au Conseil communal, mais nous avons d'autres priorités.

Gérard Maillard : il faudrait mettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée.

Michel Choffat : ce ne sera pas possible de le mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Jean Ackermann : la commune de Courtemaîche a étudié un tel projet en 2002. C'est vrai que c'était très cher.

Raoul Faivre : chaque année, je dois intervenir auprès de la bourgeoisie de Porrentruy pour qu'elle coupe les branches le long du chemin qui mène à mon rucher.

Pourquoi ce chemin n'est-il jamais nettoyé par la voirie ?

Michel Choffat : nous respectons les bases légales. Nous n'avons pas le droit de faucher certains endroits avant le 15 juin. De plus, la commune a d'autres priorités.

Pour les forêts privées, y compris la Bourgeoisie de Porrentruy, il faut demander aux propriétaires de faire le nécessaire.

Raoul Faivre : je demande à pouvoir utiliser ce chemin en voiture.

Christian Cart : ceci est une remarque positive. Je constate que les banderoles posées lors de la dernière manifestation cycliste et pédestre ont déjà été enlevées, y compris celles qui n'avaient pas été enlevées depuis l'année dernière.

Michel Choffat : on pensait que c'était inutile de le dire, mais nous l'avons précisé dans notre lettre cette année. Nous notons avec satisfaction que cela a été entendu.

Willy Rihs : n'oubliez pas mon dossier.

Michel Choffat : nous en avons parlé tout à l'heure en séance du Conseil communal.

Willy Rihs : cela fait dix ans que ça dure.

André Vauclair : j'aimerais savoir ce qu'il y a eu au réservoir.

Jean-Luc Fleury, conseiller communal : un tuyau a sauté et tout a été inondé. Les réparations sont en voie d'être terminées.

André Vauclair : et l'hydrante ?

Jean-Luc Fleury : le coût est à notre charge

André Vauclair : c'est donc Fr. 12'000.- à notre charge.

Christophe Berthold : il s'agit de quel réservoir ?

Jean-Luc Fleury : de celui de Courtemaîche.

La parole n'étant plus demandée, Michel Choffat remercie les citoyennes et citoyens présents de s'être déplacés. Il leur souhaite un bel été ensoleillé.

Il lève la séance à 21 h 30.

Des applaudissements ponctuent cette assemblée.

## **AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE**

Le président du jour :

Le secrétaire :

Michel Choffat

J.-Pierre Brugnerotto